




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-674**

Séance publique du

16 décembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191216- lmc1165727-DE-1-1
Date de signature : 19/12/2019
Date de réception : jeudi 19 décembre 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS-ASSOCIATIONS DE PROXIMITE

Le 16 décembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Raoul BOYER à Monsieur Francis TAULAN, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Laurent DILLINGER à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Gaelle LENFANT à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES
Direction Citoyenneté et Proximité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2019

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS-ASSOCIATIONS DE PROXIMITE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Parallèlement aux interventions des équipements plurigénérationnels, la ville d'Aix-en-Provence accompagne également les projets associatifs des structures de proximité qui œuvrent de manière complémentaire en direction des habitants des quartiers d'Encagnane-Corsy, de la Pinette et du Jas de Bouffan.

Il s'agit du Centre International des Arts et Cultures Urbaines (CIACU) menant un projet d'animation globale à la Pinette avec comme fil conducteur l'art et la culture pour tous et les Amis du Planétarium Peiresc, installée au Jas de Bouffan, œuvrant pour la diffusion de l'astronomie auprès d'un large public.

A Encagnane, la Maison de Quartier la Mareschale qui développe depuis de nombreuses années un projet culturel en lien avec les partenaires, propose des actions artistiques hors les murs afin d'aller au devant des publics du bas du quartier.

Les associations pré-citées ont fait l'objet en 2019 d'une convention pluriannuelle d'objectifs couvrant la période 2019-2021 définissant le montant de la subvention annuelle de fonctionnement ainsi que les modalités de versement.

L'ASTI, installée au coeur de la copropriété dégradée Les Facultés, accompagne des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle au travers d'actions

d'alphabétisation, d'accompagnement scolaire ou encore de visites culturelles en lien notamment avec le centre social la Provence.

Par ailleurs, l'AITE, association agréée par le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), accueille, informe et aide aux démarches administratives un grand nombre d'usagers orientés notamment par les services sociaux du Centre Communal d'Action Sociale, de la Maison Départementale de la Solidarité et la Caisse d'Allocation Familiale.

Elle assure, depuis 2019, des permanences à la la Maison de la Justice et du Droit (MJD), nouvellement installée au sein de l'espace d'Arbaud.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention à ces associations pour l'année 2020

Ces propositions ont été validées le 21 novembre 2019.

Compte tenu de ce qui précède, vous voudrez bien, mes chers collègues :

- **DÉCIDER** pour chaque structure, l'attribution d'une subvention pour 2020, telle que mentionnée dans le tableau ci-annexé ;
- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de **45 000 € (quarante-cinq mille euros)** sera imputée sur la ligne **n°1625 "Équipements de proximité"** qui présentera les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de **17 000 € sera imputée sur la ligne n°1640** qui présentera les disponibilités suffisantes,
- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de **20 000 € (vingt mille euros) sera imputée sur la ligne n°90-6574-929 « Planétarium »** qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de **37 500 € sera imputée sur la ligne n°1832** qui présentera les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 4
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 48
Contre	: 1

Ont voté contre
Josyane SOLARI

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote
Moussa BENKACI Sylvain DIJON Laurent DILLINGER Catherine SILVESTRE

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2019
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



Direction chef de projet :

CITOYENNETE ET PROXIMITE

Direction gestionnaire :

CITOYENNETE ET PROXIMITE

Politique publique :

POLITIQUE DE LA VILLE

N° Tiers	ASSOCIATION	SUBVENTION OBJET	DIRECTION GESTIONNAIRE :		
			MONTANTS ATTRIBUES (1)		SUBVENTION PROPOSÉE
			Année 2018	Année 2019	Année 2020
50046	CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS ET CULTURES URBAINES-CIACU	FONCTIONNEMENT/ CPO N° DL2019-38	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
TOTAL LIGNE EQUIPEMENT DE PROXIMITE N°422-6574-924-1625			45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
25441	LES AMIS DU PLANETARIUM PEIRESC	FONCTIONNEMENT/ CPO N° DL.2019-38	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL LIGNE PLANETARIUM N°90-6574-929-2081					20 000,00 €
9241	MAISON DE QUARTIER LA MARESCHALE	FONCTIONNEMENT/ CPO N° DL.2019-92	37 500,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €
TOTAL LIGNE BUDGETAIRE N°422 - 6574 - 924-1832			37 500,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €
9239	AITE	FONCTIONNEMENT	6 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
23118	ASTI	FONCTIONNEMENT	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
TOTAL LIGNE VIE n°1640			15 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €